



Les Lilas le 10 octobre 2022

## Communiqué de presse

### Personnels en situation de handicap

Début décembre auront lieu les prochaines élections professionnelles pour tou-tes les agent-es des trois fonctions publiques.

Vraiment tous et toutes ? Ce n'est pas certain ! En effet, il se peut qu'un certain nombre de nos collègues ne puissent pas voter faute d'avoir des logiciels accessibles pour pouvoir voter !

La FSU est intervenue lors de la réunion du comité de pilotage et de suivi du 4 octobre 2022, concernant la politique handicap des personnels pour dénoncer le manque de moyens de la MIPH (Mission à l'Intégration des Personnels Handicapés).

L'effectif de cinq personnes pour piloter et suivre la politique handicap des personnels du Ministère de l'Education Nationale (incluant les personnels Jeunesse et Sport) et les personnels du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est ridiculement insuffisant. Comment ne pas s'étonner alors de l'important turn-over dans ce service, lié à sa charge de travail ?

La FSU demande le renforcement des moyens de la MIPH et de ses relais en académie afin qu'elle puisse exercer correctement ses missions et parvenir notamment à augmenter le taux d'emploi qui est actuellement inférieur à 4 % (le taux légal est de 6%), engendrant une « amende » de plus de 30 millions d'euros.

La FSU a rappelé aussi lors de cette réunion, l'obligation de financement des aménagements par l'employeur. Celui-ci ne peut se dégager de sa responsabilité, quels que soient les financements qu'il ait reçu ou pas !

---

**SUIVEZ-NOUS !**

